

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 44

chargée de répondre au préavis n° 2018/05 « Transfert d'un site de déchiquetage de bois en plaquettes forestières en forêt pour maintenir l'alimentation de l'usine de valorisation énergétique TRIDEL S.A. en combustible local »

Présidence :	M. Mathieu MAILLARD	Libéral-Radical
Membres présents :	Mme Anne BERGUERAND <i>remplaçante de M. Xavier COMPAGNY</i>	Les Verts
	M. André MACH	Socialiste
	M. Gianfranco GAZZOLA <i>remplaçant de Mme Aude BILLARD</i>	Socialiste
	Mme Ngoc Huy HO <i>remplaçant de Mme Marie-Thérèse SANGRA</i>	Les Verts
	M. Johan PAIN	Ensemble à gauche
	M. Philipp STAUBER	Libéral-Conservateur
	M. Jean-Luc CHOLLET	UDC

Membres absents et/ou
remplacés et/ou

excusés :

Mme Aude BILLARD
Mme Marie-Thérèse SANGRA
M. Nicolas TRIPET
M. Romain FELLI
M. Philippe MIVELAZ
M. Xavier COMPANYY
M. Vincent VOUILLAMOZ

M. Etienne BALESTRA, chef de service des parcs et domaines (SPADOM)
M. Jean-Yves PIDOUX, directeur des Services industriels Lausanne (SIL)

Représentant-e-s de la Municipalité/Administration :

Mme Natacha LITZISTORF	directrice Logement, environnement et architecture (LEA)
Mme Marie KOLB	adjointe au chef de service, remplaçante de M. Balestra (SPADOM)
M. Philippe MAGNENAT	responsable forêts (SPADOM)
M. Jean-Paul STAMM	représentant SIL et adjoint de direction

Notes de séances Mme Anne-Sophie SUBILIA, secrétaire d'administration (SPADOM)

Lieu : 10 avril à 18h30, à Port-Franc 18, Lausanne

Date : mardi 10 avril 2018 à 18h30

Début et fin de la séance : 18 :34 – 18 :59

Conseil communal de Lausanne

M. le président ouvre la séance, remercie les membres de la commission, leurs remplaçant-e-s, ainsi que **Mme La Municipale**, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture. La parole est passée à cette dernière afin qu'elle présente les membres de l'administration qui l'accompagnent.

Mme La Municipale présente le préavis, un petit projet mais symboliquement assez fort. Ce préavis fait en effet la part belle à des principes arborés depuis longtemps au Service des parcs et domaines, à savoir un angle écologique fort (l'utilisation du bois énergie permet de répondre à des politiques d'intérêt supérieur comme la politique énergétique du Conseil fédéral). Elle mentionne le travail exemplaire effectué en vue d'une localisation optimale pour ce couvert à plaquettes, compte tenu du transfert lié au projet Métamorphose.

La discussion générale est ouverte.

Un commissaire félicite la dimension rationnelle et logique de ce projet.

Un commissaire demande ce qu'il adviendrait du différentiel en cas de coût de construction finalement moins élevé. Il lui est répondu que l'argent provient du Fonds du développement durable (FDD) et donc que l'éventuel surplus restera au FDD.

Un commissaire demande une précision sur les subventions du Canton ou de la Confédération auxquelles il est fait allusion en page 7 du préavis. Il lui est répondu que les subventions devraient se monter à 20% du coût total de la construction.

Le projet est très bien accueilli par l'ensemble **des commissaires** présents.

La discussion se termine. Le préavis est ensuite passé en revue.

Un commissaire demande quel est le nom du 3ème site qui avait été retenu dans la phase de prospection, car le préavis ne le mentionne pas. Il s'agit du site du Benenté, dont le préavis ne fait effectivement pas mention. Les trois sites prospectés sont donc le Benenté, Grand-Bois et finalement Bois-Clos.

Un commissaire fait remarquer que le point central de ce projet consistait à trouver le bon emplacement, éloigné des zones d'habitation, car le déchiquetage fait beaucoup de bruit. Il remercie l'auteur du préavis d'avoir énuméré le nombre de contraintes. Le voisin étant le Golf Club, **le commissaire** espère que les choses se passeront bien, car le bruit est en effet épouvantable.

Un commissaire questionne l'administration sur les poussières possibles liées au déchiquetage. Il lui est répondu qu'au niveau technique il s'agit d'une machine qui déchiquète à très basse vitesse, ce qui n'engendre pas tellement de poussière même en cas de vent.

Un commissaire veut s'assurer que les bennes seront remplies « à la demande », et non « progressivement » comme il est écrit dans le préavis (p. 5, 2ème paragraphe). Cela lui est confirmé et **Mme la Municipale** entend qu'on pourrait comprendre autre chose avec cette formulation.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire revient sur la phrase suivante : « A cet effet, le Conseil d'état vaudois se propose d'investir CHF 100 millions [...] » (page 6, 2ème paragraphe). Il rappelle que cela fait trois ans que la réflexion autour du couvert à plaquette a commencé et qu'il ne s'agit pas de 100 millions nouveaux. La rédaction datant de quelques années, le terme « se propose » ne correspond plus tout à fait.

Mme la Municipale indique que l'urgence va devoir être demandée.

Par suite d'une dernière question, **M. Stamm** explique plus en détail le système d'incinération de TRIDEL S.A. qui, à l'origine, est prévu pour brûler les ordures ménagères. Des tests ont dû être faits pour adapter les plaquettes et calibrer ces dernières afin qu'elles brûlent à la même vitesse que les ordures. Il y a quelques problèmes avec les grappins pour assurer le mélange plaquettes/ordures, mais ceux-ci sont gérés. C'est aussi la raison pour laquelle il ne serait pas possible d'en faire beaucoup plus même si le volume de plaquettes fourni augmentait.

La parole n'est plus demandée et **M. le président** propose de voter les trois conclusions en bloc.

Le rapporteur rappelle la Conclusion du préavis, soit

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,
vu le préavis N° 2018/05 de la Municipalité, du 8 février 2018 ;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide :*

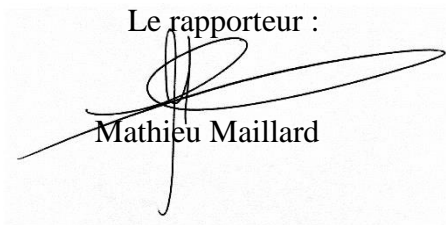
- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le transfert d'un site de déchiquetage de bois en plaquettes forestières en forêt ;*
 - 2. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées ;*
 - 3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant de CHF 600'000.-, diminué des subventions qui pourraient être accordées, et de porter ledit prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.*
-

Conclusion de la commission :

La Commission accepte les conclusions de ce préavis à l'unanimité des membres présents, soit 7 personnes.

Lausanne, le 26 avril 2018

Le rapporteur :


Mathieu Maillard